

SEANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze mai, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. BERTREL Jérémy, Maire, se sont réunis dans les lieux habituels de séance, sur convocation qui leur a été adressée le 06 mai 2022 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Régine BREHIN, Mélinda BRUNEAU, Lucie CHARPENTIER, Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Raphaël LAMY, Romain LETREGUILLY, Philippe OGER, Didier PICHOT, Aurélien RICHARD, Carol-Anne SASSIER.

Etaient excusées : Ms Vanessa MENARD, Fanny MEIGNAN, Christophe TINNIERE.

Secrétaire : Mme Régine BREHIN

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1 – CREATION D'UN NOUVEAU LOTISSEMENT « PLANTEA »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de disposer prochainement d'une nouvelle offre de terrains à bâtir, les derniers lots viabilisés disponibles étant en cours d'acquisition. Il rappelle également l'information communiquée lors de la séance du 3 février relative à la rencontre avec l'entreprise TECAM de FOUGERES. L'étude de viabilisation porte sur le terrain de football, pour la réalisation d'environ 8 parcelles individuelles et d'une macro-parcelle (Mayenne Habitat) sur une surface d'environ 8800 m2.

L'entreprise TECAM a réalisé un avant-projet ainsi qu'une proposition financière pour la prestation de maîtrise d'œuvre qui se décompose de la manière suivante :

- Etudes préliminaires et esquisses	2 500 €
- Permis d'aménager	2 700 €
- Avant-projet	2 300 €
- Projet	3 000 €
- Appel d'offres et assistance contrat de travaux	1 600 €
- Direction et suivi de chantier	4 600 €
- Assistance aux opérations de réception	500 €
Total	17 200 €

Afin de contractualiser cette proposition de service, une convention valant cahier des charges est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide la proposition financière de l'entreprise TECAM
- Accepte les termes de la convention valant cahier des charges
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

Le Bornage périphérique du terrain a été effectué le 3 mai par le géomètre Harry LANGEVIN.

Monsieur le Maire propose ensuite au conseil municipal de débattre sur le nom du prochain lotissement situé en lieu et place du terrain de football. Après un tour de table, il ressort que les thématiques des oiseaux et des plantes remportent un fort suffrage. Il est également suggéré de reprendre le nom cadastral de l'un des terrains concernés par cet aménagement. Les informations cadastrales n'étant pas probantes, il est proposé le nom d'un lieu-dit, aujourd'hui disparu, qui se trouvait à l'emplacement des actuels bungalows de loisirs : Les Plantéa. Cette information figure sur un très vieux cadastre des archives de la mairie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Décide de nommer le lotissement « Plantéa »

La gestion comptable de cette opération impose la création d'un budget annexe. Ce budget sera enregistré Hors Taxes, l'option à la TVA sur les opérations immobilières ayant été supprimée depuis le 11 mars 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la création du budget annexe du « Lotissement Plantéa ».

- Sollicite l'enregistrement à la TVA de ce budget annexe auprès du Service des Impôts des Entreprises de la Mayenne
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Achat terrain Ramon

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des termes de ses divers échanges avec Mr Guy RAMON concernant la vente des terres du « Fresne » à la municipalité. Mr RAMON est vendeur de ce terrain. Il a fait une proposition à 100 000 € pour l'ensemble de la surface. Une estimation du notaire indique une valeur vénale de 77 071 € pour :

- Parcelle B352 pour 1ha 26a 14ca zone agricole et inondable (0,50 €/m2)
- Parcelles B352, 258, 541 pour 1ha 13a 04ca zone agricole (0.65€/m2)
- Parcelles B541, 417 pour 22a 99ca Emplacement réservé (3€/m2)
- Parcelles B258, 514, 417 pour 1ha 13a 04ca Extension urbaine (5€/m2)
-

Les premières négociations de 2009 et 2010 indiquaient un prix de vente de 150 000 € pour une offre à 117000 €, ce qui avait entraîné une rupture des négociations.

Ce terrain est une évidence de développement urbanistique de la commune et dispose d'autres avantages :

- Inscrit au PLUi en zone réservée,
- Assainissement collectif à proximité,
- Pas de bail (pas de frais d'éviction)
- Belle surface

Monsieur Le Maire suggère au conseil municipal de poursuivre les négociations et de faire une proposition d'achat à 80 000 €, tous frais compris.

Le conseil municipal donne son accord.

2 - ENQUETE PUBLIQUE SUR L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE MAISONCELLES DU MAINE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la note qui leur a été adressée avec la convocation à la séance, relative au dossier soumis à l'avis du conseil municipal au titre des installations classées pour la protection de l'environnement :

La Société Baglione souhaite solliciter une demande d'autorisation environnementale (DAE) pour :

- Une prolongation de 9 ans (incluant 2 ans de remise en état) de la durée initialement prévue dans l'arrêté du 4 janvier 2012, portant l'échéance au 4 janvier 2041,
- Le renouvellement partiel du site actuel, pour une emprise de 67 ha environ,
- Une nouvelle extension de cette sablière, sur une superficie de 24 ha environ, au Nord-Ouest de la carrière actuelle,
- Une renonciation d'environ 30 ha de terrain exploités au droit des parcelles dites « du Mesnil » (à l'Ouest de la RD575) et qui viennent d'être remis en état,
- L'accueil et le recyclage de matériaux inertes extérieurs,
- la régularisation d'un concasseur permettant de valoriser les plus gros éléments sous forme de granulats.

L'emprise totale du site sera de 91 ha environ.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Émet un avis favorable à ce projet.

3 – RETOUR SUR LES DOSSIERS DETR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les deux dossiers éligibles à la DETR ont été retenus.

Une subvention de 4486,24 € est attribuée pour les travaux d'aménagement de sécurité en agglomération (dépense de 14 954.12 €) soit 30 %

Une aide de 9982.97 € est attribuée pour les travaux d'aménagement de l'école, pour une dépense 24957.42€, soit 40 %.

4- Point sur les modifications du PLUi

A l'occasion de sa mise en conformité avec les remarques du contrôle de légalité, la Communauté de Communes souhaite recenser toutes les problématiques rencontrées en espérant apporter une solution en fonction de ce qui sera possible. Le Maire propose au conseil municipal de lister les incohérences du règlement du PLUi :

- En zone A et N, la création d'une annexe à l'habitation est possible pour une surface limitée à m2.
- Problématique des changements de destination de bâtiments dans les exploitations agricoles ou anciennes exploitations agricoles (tourisme, rachat de bâtiments pour un siège social sur un autre site)
- Stécal économique : les possibilités d'extension sont affectées à l'ensemble de la STECAL et non pas une proportion par entreprise.

Monsieur le Maire précise que les informations doivent remonter à la communauté de communes avant le 20 mai. Les membres du conseil qui seraient informés des difficultés d'administrés consécutives au règlement du PLUi peuvent faire remonter les informations via la mairie.

5- DESIGNATION D'UN REFERENT A L'AIDE D'URGENCE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le conseil d'administration du CIAS s'est tenu le 12 avril dernier à la CCPMG. À la suite des échanges lors de ce conseil d'administration, le CIAS souhaite faciliter les échanges entre les assistantes sociales et les mairies.

Pour cela, il a été évoqué la création d'un outil recensant les personnes référentes de l'attribution de l'aide d'urgence sur chaque commune. Cet outil permettrait aux assistantes sociales exerçant sur notre territoire d'orienter leur demande avec plus d'aisance.

Monsieur le Maire propose de désigner un référent communal à l'aide d'urgence

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Mme Carol-Anne SASSIER, référent à l'aide d'urgence pour la commune d'Arquenay

6- TOURS DE GARDE DES ELECTIONS LEGISLATIVES

12 JUIN

08 h 00 – 10 h 30	Philippe OGER	Jean-Paul BREHIN	Raphaël LAMY
10 h 30 - 13 h 00	Didier PICHOT	Régine BREHIN	Romain LETREGUILLY
13 h 00 – 15 H 30	Béatrice de PONTFARCY	Lucie CHARPENTIER	Vanessa MENARD
15 h 30 – 18 h 00	Jérémy BERTREL	Aurélien RICHARD	Carol-Anne SASSIER

19 JUIN

08 h 00 – 10 h 30	Philippe OGER	Didier PICHOT	Vanessa MENARD
10 h 30 - 13 h 00	Jérémy BERTREL	Lucie CHARPENTIER	Jean-Paul BREHIN
13 h 00 – 15 H 30		Régine BREHIN	
15 h 30 – 18 h 00		Jean-Paul BREHIN	

7- SUJETS SUIVANT L'ACTUALITE EN COURS

Retour sur la matinée citoyenne du 23 avril

Monsieur Philippe OGER, 1^{er} adjoint, rapporte au conseil municipal le déroulement de la matinée citoyenne du 23 avril :

- Le groupe était moins dispersé et cela a été considéré favorablement
- L'allée de la plaine de jeux a été nettoyée et sablée
- Les haies de la rue des Acacias ont été taillées
- Le plan d'eau a été nettoyé, les tables et le local ont reçu une couche de peinture ou de lasure
- Le ponton a été démonté et sera réinstallé prochainement

Organisation d'un spectacle des Nuits de la Mayenne

Celui-ci aura lieu le 30 juillet dans la cour de l'école, avec un repli dans la salle des fêtes en cas de mauvais temps. Il est nécessaire de faire appel à 6 bénévoles pour monter les praticables le jour même à 14 h, et faire la circulation le soir. Il faudra prévoir 250 chaises (voir pour celles de la commune, Roueil.....) et des barrières de police (Meslay du Maine ?)

Participation financière à l'ALSH de MESLAY DU MAINE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des rencontres avec les élus de Meslay du Maine en charge de l'enfance, ayant pour objet une modification des calculs de répartition financière des communes conventionnées ou non. En effet, le déficit de la structure s'élèverait à environ 100 000 € et les élus de Meslay du Maine souhaite que toutes les parties prenantes puissent assumer une part de ce déficit.

Monsieur le Maire précise qu'il a sollicité de Meslay du Maine la prise en compte de la convention signée avec Bazougers.

La municipalité est toujours dans l'attente de la décision de Meslay du Maine

Marché de voirie 2021-2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché relatif aux travaux de voirie à bon de commande signé en 2021 avec les entreprises CHAPRON et PIGEON prévoient une actualisation des prix contractuelle fixée à 6.8 % maximum. Compte tenu de l'inflation actuelle, l'entreprise sollicite une clause d'imprévisibilité lui permettant d'augmenter ses prix marchés en deçà de ce plafond.

Actuellement, aucun bon de commande n'a été signé. Il est possible qu'aucuns travaux de voirie ne soient réalisés en 2022.

Incendie à Arquenay

Monsieur le Maire relate les circonstances de l'incendie qui a eu lieu lundi 9 mai en soirée, au 11 rue de l'Etang. Les dégâts sont conséquents, mais il n'y a fort heureusement pas eu de victime.

Les sapeurs-pompiers de Meslay du Maine, Villiers Charlemagne (chef de groupe), Laval et Vaiges étaient présents sur les lieux ;

Sans transition, Arnaud JARDIN, chef de centre de Meslay du Maine propose une visite du centre de secours de Meslay du Maine ; Il est proposé de faire cette visite dans le cadre de la prochaine réunion de conseil du 16 juin. Les sujets à l'ordre du jour pourraient être délibérés à 18 h 30, suivi de la visite, et d'un verre de l'amitié pour clôturer ce moment.

Commémoration du 11 novembre

Reprise des commémorations en assemblée des 3 communes (Arquenay, Bazougers, et La Bazouges de Cheméré). Arquenay sera organisateur de cette commémoration du 11 novembre. Un repas est à prévoir à la salle « La Charmille ».

8- QUESTIONS DIVERSES

Courrier de l'association des « Randonneurs »

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de l'association des randonneurs. Ceux-ci remercient vivement le conseil municipal de la subvention attribuée en début d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Suivent les signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
BERTREL Jérémy		MEIGNAN Fanny	Excusée
BREHIN Jean-Paul		MENARD Vanessa	Excusée
BREHIN Régine		OGER Philippe	
BRUNEAU Mélinda		PICHOT Didier	
CHARPENTIER Lucie		RICHARD Aurélien	
De FARCY de PONTFARCY Béatrice		SASSIER Carol-Anne	
LAMY Raphaël		TINNIERE Christophe	Excusé
LETREGUILLY Romain			